



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

----

74240

---

2023.106

**Modification du  
tableau des emplois**

**L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE 11 SEPTEMBRE**

Le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – annexe Pavillon Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Antoine BLOUIN, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33**

**Date de convocation du Conseil municipal : 5 septembre 2023**

**Étaient présents :** Monsieur BLOUIN, Maire - Mesdames et Messieurs BOSLAND – VINCENT – BOGET – CROISIER – PASSAQUAY – ANCHISI – MAITRE – SIMON – PIGNY R. – CHARPENTIER-LOMBARD – CORNEC – KAMANDA – PIGNY A. – FOURNIER – SIMULA – JUGET – CHAPPEL – MULLER – BARBOTIN – LE PRIOL – MAGDELAINE – ABDALLAH – RUIZ – FAVRELLE – CLERICI – GHERSIN

**Étaient absents représentés :** Procuration de P. FIGUIÈRE à A. BLOUIN, de P. CURTIL à M. CROISIER, de G. PATRIS à N. ANCHISI, de F. MULLER à M. SIMON

**Étaient absents excusés :** Madame et Messieurs J. PIERRE, D. FAVARIO, J. DEGUIN

**Secrétaire de séance :** Françoise MAGDELAINE

**Service Education-jeunesse-politique de la ville :**

**SERVICE PATRIMOINE-EQUIPEMENT-PERSONNEL DES ECOLES : équipe ATSEM**

Pour la rentrée scolaire 2023-2024, est recruté un agent fonctionnaire Adjoint territorial d'Animation, disposant du CAP Petite enfance et exerçant les missions d'ATSEM dans sa collectivité d'origine, il est donc proposé une modification du tableau des emplois selon le tableau ci-dessous :

Suppression au tableau des emplois	Création au tableau des emplois
1 emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM - catégorie C)	1 emploi d'Adjoint d'Animation (catégorie C), à temps complet sur les 3 grades du cadre d'emploi des Adjoints d'Animation (Adjoint d'Animation territorial - Adjoint d'Animation territorial de 2 <sup>ème</sup> classe - Adjoint d'Animation territorial de 1 <sup>ère</sup> classe)

**Vu** le Code général de la Fonction publique ;

**Vu** l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 instaurant un Code général de la fonction publique au 1<sup>er</sup> mars 2022 ;

**Vu** la délibération n° 2018.501 du 14 mai 2018 de la Commune de Gaillard fixant les taux de promotion d'avancement de grade ;

**Vu** l'arrêté n° 20 P 204 du 4 août 2020 du Maire de Gaillard adoptant les Lignes Directrices de Gestion relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines ;

**Vu** le tableau des emplois ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après en avoir délibéré par 30 voix pour (Mmes et MM. BLOUIN – BOSLAND – VINCENT – BOGET – CROISIER – PASSAQUAY – ANCHISI – FIGUIÈRE – MAITRE – SIMON – PIGNY R. – CHARPENTIER-LOMBARD – CORNEC – KAMANDA – CURTIL – PATRIS – PIGNY A. – FOURNIER – SIMULA – JUGET – CHAPPEL – MULLER – BARBOTIN – LE PRIOL – MAGDELAINE – ABDALLAH – RUIZ – FAVRELLE – CLERICI – GHERSIN)

**Article 1 :** **APPROUVE** la modification du tableau des emplois selon le tableau suivant :

Suppression au tableau des emplois	Création au tableau des emplois
1 emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM - catégorie C)	1 emploi d'Adjoint d'Animation (catégorie C), à temps complet sur les 3 grades du cadre d'emploi des Adjoints d'Animation (Adjoint d'Animation territorial - Adjoint d'Animation territorial de 2 <sup>ème</sup> classe - Adjoint d'Animation territorial de 1 <sup>ère</sup> classe)

**Article 2 :** **MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence.

**Article 3 :** **INSCRIT** au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés et ce aux chapitres et articles prévus à cet effet.

**Article 4 :** **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire pour la bonne conclusion du dossier.

**Article 5 :** La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun, BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Tél : 04 76 42 90 00 Courriel : [greffe.ta-grenoble@juradm.fr](mailto:greffe.ta-grenoble@juradm.fr) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**FAIT et DELIBERE EN MAIRIE**, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme



Le Maire,

Antoine BLOUIN

La Secrétaire de séance,

Françoise MAGDELAINE

Délibération devenue  
exécutoire compte tenu :

- de sa réception en Sous-  
préfecture le :

14/09/23

- de sa mise en ligne le :

15/09/23